

Charte de L'association Baila Con Amigos

Baila Con Amigos est une association de danse et d'événements culturels (loi 1901). Elle est ouverte à tous et à titre individuel.

1-Conditions Générales

L'inscription aux cours de l'Association Baila con Amigos implique l'acceptation totale et sans réserve du présent document. En cas de non-respect de ces conditions, la ou les personnes impliquées peuvent être définitivement exclus des cours et de l'association sur décision du bureau.

2-Inscriptions/ paiements.

Les abonnements à l'année correspondent à un minimum de 30 cours pour une période allant de septembre à juin

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires sauf exception.

La totalité du paiement est demandé lors de l'inscription. Le paiement peut être effectué en espèces ou par chèque (à l'ordre de Baila Con Amigos).

Nous offrons la possibilité de régler par chèque en 3 fois pour une danse et 4 fois pour deux danses (si achat d'un full pass, un règlement en plusieurs fois est envisageable et sera étudié au cas par cas par le bureau.).

Frais d'adhésion : annuels, individuels et obligatoires.

Pour s'inscrire, il faut avoir fait une visite médicale auprès de son médecin traitant et être apte à la pratique de la danse.

Nous avons contracté une assurance qui couvre nos adhérents, le bureau et l'association Baila Con Amigos et nos différents professeurs intervenants. (MAIF contrat 4241323A)

3-Sécurité et règles de vie.

Les participants aux cours agissent dans le calme et le respect des biens et des personnes. Le non-respect du professeur, des autres pratiquants (agressions verbales ou physiques, transgressions des conditions générales de vente, dénigrements, ...) ou des locaux est source d'exclusion immédiate et définitive prononcée par l'association Baila Con Amigos.

La propreté, l'hygiène et le respect du matériel et des locaux sont l'affaire de tous : ranger le matériel utilisé, jeter les déchets dans les poubelles, ne pas oublier de vêtements, prévoir des vêtements de rechange (en cas de participation à plusieurs cours et au moment de pratique après les cours.)...

4-Organisation et fonctionnement des cours.

Les professeurs sont les seuls maîtres à bord. Ils ou elles dispensent leurs cours avec professionnalisme, pédagogie et dans la bonne humeur. Pour des raisons exceptionnelles, ils peuvent demander à être secondés par un ou une élève du même groupe ou d'un niveau supérieur.

Les horaires doivent être respectés tant par les professeurs que par les danseurs. Si le pratiquant arrive après le démarrage du cours, il faudra demander au professeur s'il est encore possible d'intégrer le cours.

Un créneau horaire de cours dure une heure et comprend : la mise en place du groupe et du cours, la prise de parole du professeur, l'échauffement, le cœur du cours puis la fin et la sortie de cours.

Votre engagement pour la saison demande une assiduité aux cours. En effet, des absences répétées entraînent nécessairement un retard dans votre progression et des difficultés dans votre apprentissage et donc impactent les autres élèves. Si vous êtes absent plus de 3 cours de suite, nous contacter pour savoir s'il est encore possible d'intégrer le cours au vu de la progression du groupe. Si le professeur de danse est absent à un cours, il peut être remplacé par un autre professeur (et le cours peut être décalé de quelques minutes) ou le cours peut être annulé. Dans ce cas, le cours est automatiquement reporté. Pour un stage, une soirée ou autre manifestation, l'association se réserve le droit d'annuler (nombre de participants insuffisant, problème de salle...) jusqu'à 24h avant la date prévue.

En cas de confinement, les cours seront proposés sur ZOOM (ou équivalent) pour les personnes qui le souhaitent. Dans le cas contraire, se référer au paragraphe 6-modalités de remboursement.

5-Vols et pertes d'objets.

Évitez de venir aux cours de danses avec des objets de valeur ; en cas de disparition d'un objet ou d'un vêtement, signalez-le immédiatement au professeur. L'association Baila Con Amigos ne peut être tenue pour responsable des vols commis pendant ses activités.

6-Modalité de remboursement.

Toute année commencée est due. Aucun remboursement ne pourra être effectué après la date des portes ouvertes sauf cas particuliers : déménagement à plus de 30 km de l'adresse initiale, problème de santé ne permettant plus de pratiquer la danse, confinement (par décret ministériel empêchant les personnes de se réunir).

7-Droit pour les mineurs et droit à l'image pour tous

Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs responsables légaux pour la pratique des différentes danses assurée par l'association Baila Con Amigos ; à ce titre, une décharge devra être signée par les responsables légaux du mineur.

Lors de nos activités (cours de danse, stages, soirées, événements...), nous pouvons être amenés à filmer et/ou photographier les participants dans le cadre de la promotion de Baila Con Amigos. Ces vidéos et ces photos peuvent être utilisées sur nos différents supports de communication : Facebook, Youtube, Instagram, site, flyer, plaquette... Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces supports, merci de nous le faire savoir par écrit.

Date + mention "Lu et approuvé"

Signature de l'Adhérent